

LES ARTS DE LA RUE EXPLIQUÉS À MA PRÉFECTURE *

*** OU À MA MAIRIE, À MON VOISIN, À MA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES,
À MES GRANDS-PARENTS, À MON ÉLUE, À MON COPAIN QUI FAIT DU THÉÂTRE DE SALLE,
À MON MINISTÈRE, À MON ARCHITECTE ET À TOUTES CELLES ET CEUX QUI S'Y INTÉRESSENT !**





Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et en prévision de la saison 2021, l'objectif de ce document est de faciliter la prise en compte de la multiplicité des configurations de représentations que proposent les arts de la rue, afin d'y associer des protocoles en adéquation avec le lieu et la proposition artistique.

Les arts de la rue sont des partenaires solides, des appuis disponibles, des alliés précieux et indispensables en ces temps difficiles où l'urgence est aussi à la réactivation d'émotions collectives, à la poétisation, et au sauvetage d'un espace public désirable pour tou·te·s.



« La mise en place d'un événement « arts de la rue » est pour une ville et ses services l'occasion d'imaginer et de tester des usages inédits de l'espace public, de révéler des compétences internes des services et de les faire évoluer, de souder les équipes d'une collectivité et de l'organisateur autour d'un projet commun pour les habitants [...].

Lors d'une manifestation dans l'espace public, la ville devra retrouver autrement l'ensemble de ses services, comme l'ensemble de ses fonctionnalités, par exemple la circulation de ses habitants, la sécurité de ses installations...

Le rôle du directeur technique prend ici tout son sens, en réaménageant temporairement l'organisation de la ville. [...] Le directeur technique s'assure qu'ensemble, ils vont servir les mêmes objectifs, permettre à l'art de s'inscrire dans la cité dans de bonnes conditions et mettre l'habitant au cœur du projet.

[...] Pour ce faire, il crée un outil essentiel : un document unique le plus complet possible précisant le rôle de chacun dans l'organisation.

[...] Le but est donc d'être dans une continuité de leurs missions de service public. De même, l'habitant, le riverain, l'utilisateur des voiries, les professions libérales de santé ou autres, les commerces, les sociétés marchandes et de services, bref tout ce qui fait la ville, continuent de s'articuler et de coexister selon des usages et des habitudes propres à chaque territoire.

[...] La préparation et le vécu d'un événement dans l'espace public créent des liens entre les services sollicités, les habitants et l'organisateur de l'événement. Nous apprenons à nous connaître et à faire la ville ensemble. Chacun se retrouve grandi par une meilleure connaissance de l'autre et par la réalisation d'un projet commun. Il est certain, que cela facilite le vivre ensemble au quotidien. »

Gilles Rufi est directeur technique du Boulon – Centre National des Arts de la Rue, et du festival des arts de la rue du Valenciennois « Les Turbulentes » à Vieux-Condé. Texte extrait du Manifeste pour la création artistique dans l'espace public.



LES ARTS DE RUE. QUI SOMMES NOUS ?

Les typologies des créations « arts de la rue » sont extrêmement diverses de par leurs échelles, contenus et déroulés, tout autant que de par leurs espaces de représentation :

// Spectacles « fixes » :

Danse, théâtre, cirque, performances, musique, mapping, etc. Avec ou sans scènes ou portiques, ils peuvent être frontaux ou multi-frontaux, avec un public sur gradins, espaces marqués au sol, assis ou debout.

// Déambulateurs avec groupe.s de public :

Spectacles emmenant des groupes à géométrie variable, guidés par les comédien-ne-s dans l'espace public, ou par des casques audio, ou encore par des interfaces technologiques pour des balades dirigées et guidées, horaires et durées fixes.

// Déambulateurs sans groupe.s de public :

Musique, défilés, marionnettes géantes, performances théâtrales, dansées ou plastiques, etc. Propositions artistiques se déplaçant dans l'espace public en croisant les habitant-e-s, la déambulation peut durer 2h mais les spectateur-ric-e-s n'y assistent que lors de leur passage.

// Entresort.s :

Dispositifs spectaculaires isolant les spectateur-ric-e-s un-e par un-e pour une expérience artistique individuelle. Les entresorts peuvent être sur réservation ou bien en continu sur une grande durée avec une entrée libre, ils peuvent mettre les spectateur-ric-e-s face à des acteur-ric-e-s ou les plonger dans des univers visuels, sonores, technologiques.

// Installations / spectacles avec public non convoqué :

Scénographies urbaines éphémères, installations plastiques interactives, vraies ou fausses expositions, vraies ou fausses exhibitions, feux et flammes, dispositifs de circulation ludiques, surprises et modifications de l'espace public, etc. Les installations pour public non convoqué sont généralement déployées sur une temporalité longue (entre 12h et 12 ans en gros) et s'adressent aux habitant-e-s autant qu'aux spectateur-ric-e-s extérieur-e-s au territoire.





UNE CHARTE DE BONNES PRATIQUES EN CONTEXTE COVID

Deux ensembles de questions sont à prendre en compte :

1 // Les dispositions sanitaires prises pour la mise en oeuvre de la proposition artistique

- une fiche technique du spectacle prenant en compte le protocole sanitaire des règles et usages de sécurité en vigueur et à jour ;
- le descriptif du protocole approuvé et mis en place par la structure organisatrice qui complètera le dossier d'autorisation à manifestation dans l'espace public ;
- un lien favorisé par la ville dans la coordination entre la préfecture et les organisateur·rice·s de l'évènement, avec une mise à disposition « d'agent·es de circulation » garantissant la fluidité de la déambulation.

2 // Les dispositions sanitaires prises pour l'accueil du public

- au regard des mesures de distanciation physique, établir une jauge public au préalable et définir un lieu adéquat à l'application des mesures sanitaires en fonction de la typologie du spectacle (fixe, déambulatoire, rue, place, quartier...) ;
- distanciation physique du public en adéquation avec la proposition artistique : signalétique visible au sol, démarcation des sièges, favoriser le placement du public par « unités épidémiologiques » (familles, couples, groupes, etc.) ;
- un plan d'implantation du public qui puisse tenir compte du nombre de personnes présentes sur le lieu de la manifestation (sortie définitive avec personnel dédié au comptage), contrôle des accès des rues adjacentes évitant les rétrécissements de chaussées.















CRÉDITS PHOTOS

Collectif bim © Julie Reilles

Carabosse © Kalimba M

Collectif ADADA © Cyprien Resseguier

Cie Furinkaï © Jean-Pierre Estournet

La Grande Traversée © Jean-Pierre Estournet.

Les grandes personnes © FéRue

Oposito © Vincent Muteau

La passante © Mahé Aguera

Collectif Plateforme © Philippe de Ram

Teatro del silencio © JM Coubart

Cie Les Souffleurs commandos poétiques © Olivier Comte

Patrice de Benedetti © Jean-Pierre Estournet

Jordi Gali-Arrangement Provisoire © Jean-Pierre Estournet

Cie KompleX KapharnaûM © Jean-Pierre Estournet

OpUS © Jean-Pierre Estournet

Les Plasticiens Volants © Jean-Pierre Estournet

BLÖffique Théâtre © Michel Wiart

Cie Monique © Cie Monique

Rues Libres 2020 © FéRue



Documentation conçue par la FéRue - Fédération des arts de la rue en Île-de-France

Décembre 2020

Contact // coordination@ferue.org // +33 6 30 23 98 81

